



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES ET CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES LIEES AU CENTRE RADIOELECTRIQUE RADAR PARIS SUD-PALaiseau

Par arrêté n°2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018, le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susvisé dans les communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust. Cette enquête se déroulera du 14 mai 2018 au 30 mai 2018 inclus (soit 17 jours).

M. Jean-Yves COTTY, Inspecteur de l'Education Nationale Honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maître d'ouvrage, Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Monsieur Bertrand Sinigaglia 1, Rue du Docteur Maurice Grynfolgel 31035 Toulouse cedex 1 Tel : 05.62.14.59.02 bertrand.sinigaglia@aviation-civile.gouv.fr. Un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé dans chaque mairie des communes sus-mentionnées et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture des services au public, ainsi que le dossier d'enquête publique. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Servitudes-d-utilite-publique>.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à l'adresse suivante : Sous-préfecture de Palaiseau – Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale – Avenue du Général De Gaulle - 91120 Palaiseau.

Pendant le délai d'enquête, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations, propositions ou contre-propositions dans les registres d'enquête ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Palaiseau, siège de l'enquête. Ces observations seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations écrites et orales, lors de permanences organisées aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2
Mairie de Palaiseau (siège de l'enquête)	Lundi 14 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mercredi 30 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie d'Igny	Mardi 15 mai 2018 de 14h00 à 17h30	Lundi 28 mai 2018 de 9 H00 à 12H00
Mairie de Massy	Mercredi 16 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Samedi 26 mai 2018 de 9H00 à 12H00
Mairie d'Orsay	Jeudi 17 mai 2018 de 13H30 à 17H30	Vendredi 25 mai 2018 de 8H30 à 12H00
Mairie de Villejust	Vendredi 18 mai 2018 de 13H30 à 17 H30	Mardi 22 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie de Saclay	Vendredi 18 mai 2018 de 9H00 à 12H00	Lundi 28 mai 2018 de 14H00 à 17H30
Mairie de Vauhallan	Mardi 22 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mardi 29 mai 2018 de 14H30 à 18H30
Mairie de Villebon-sur-Yvette	Jeudi 24 mai 2018 de 14H00 à 17H00	Mercredi 30 mai 2018 de 8H30 à 12H00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur, dans un délai maximum de trente jours transmettra le dossier déposé au siège de l'enquête, les registres clos et signés par ses soins accompagnés des documents annexés, son rapport et ses conclusions motivées au Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau.

Pendant une durée d'un an une copie du rapport et des conclusions sera consultable dans les mairies concernées, à la Sous-Préfecture de Palaiseau - Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Essonne.